Bordereau attestant l'exactitude des informations - DIJON - 2104 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 12/07/2024 - 7618 - 2016 B 01296 - 824 048 870 - AFINIS

Comptes annuels

Pour copie
Certifiée conforme



Bilan simplifié

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)
	Brut	Amort.prov.	Net	Net
Actif immobilisé				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	2 450	2 450		
Immobilisations corporelles	56 023	47 710	8 313	14 215
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	**58 473**	**50 160**	**8 313**	**14 215**
Actif circulant				
Matières premières, appro. en cours de production				
Marchandises	1 693 298		1 693 298	1 112 611
Avances et acomptes versés sur commandes	1 349 760		1 349 760	1 227 338
Clients et comptes rattachés	1 692 715	32 590	1 660 126	2 440 834
Autres créances	29 017		29 017	25 125
Valeurs mobilières de placement				
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	2 036 116		2 036 116	93 227
Caisse				
Charges constatées d'avance	2 610		2 610	183
ACTIF CIRCULANT	**6 803 515**	**32 590**	**6 770 926**	**4 899 319**
TOTAL GENERAL ACTIF	**6 861 989**	**82 750**	**6 779 239**	**4 913 534**

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)
Capitaux Propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 50 000)	50 000	50 000
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	5 000	5 000
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 647 034	1 185 703
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	629 207	461 331
Résultat de l'exercice précédent à affecter		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	**2 331 242**	**1 702 034**
Dettes		
Provisions pour risques et charges		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours	1 016 618	233 882
Fournisseurs et comptes rattachés	1 376 759	884 766
Autres dettes	2 054 620	2 092 852
Produits constatés d'avance		
DETTES	**4 447 997**	**3 211 500**
TOTAL GENERAL PASSIF	**6 779 239**	**4 913 534**

Annexes aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois. L'exercice précédent avait également une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 6 779 239 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 629 207 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le dirigeant.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations :
Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Créances :
Les créances sont enregistrées pour leur montant nominal taxes comprises. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nominale.

Annexes aux comptes annuels (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Effectifs

L'effectif moyen de la société sur l'exercice 2022 s'élève à 2 et se décompose de la manière suivante :
Cadres et ingénieurs : 1
Employés non cadres : 1

Informations concernant les entreprises liées

Le montant du compte courant créditeur de la société-mère VALOCHES s 'élève à 1 951 477 E au 31 décembre 2022.

Ce montant inclut 44 174 E de charges financières correspondant aux intérêts de ce compte courant pour l'exercice 2022.

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir

Produits à recevoir sur clts et comptes rattachés	Montant
Clients fact. a etablir(418100)	163 916
TOTAL	***163 916***

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Org.soc. prod.a recevoir(438700)	917
TOTAL	***917***

Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constat.d'avance(486000)	2 610
TOTAL	***2 610***

Charges à payer

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournis.fact.non parvenues(408100)	76 288
TOTAL	***76 288***

Dettes fiscales et sociales	Montant
Conges a payer(428200)	5 158
Org.soc. ch/conges a payer(438200)	1 380
Org.soc. charges a payer(438600)	890
Etat autres ch. a payer(448600)	2 246
TOTAL	***9 673***

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	9 483 473	100,78 %
Produits des activités annexes	3 611	0,04 %
Rabais, remises & ristournes accord	-77 425	-0,82 %
TOTAL	***9 409 659***	***100.00 %***

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	887 128	215 081	672 047
Résultat financier	-32 846	-7 963	-24 883
Résultat exceptionnel	-23 703	-5 747	-17 956
TOTAL	***830 578***	***201 371***	***629 207***

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Honoraires des Commissaires aux comptes

Conformément à l'article R. 123-198, modifié par décret 2008-1487 du 30 décembre 2008, les honoraires du commissaire aux comptes facturés au titre du contrôle légal des comptes s'élèvent à 5 600 E au 31 décembre 2022.

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	5 000	10,00	50 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	***5 000***	***10,00***	***50 000***

Etat des dettes

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	1 951 477	1 951 477		
Fournisseurs	1 376 759	1 376 759		
Dettes fiscales & sociales	99 936	101 037		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	3 207	3 207		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	***3 431 379***	***3 432 480***		

Charges à payer par postes du bilan

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp.& dettes financières div.	
Fournisseurs	76 288
Dettes fiscales & sociales	9 673
Autres dettes	
TOTAL	***85 961***

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	2 450			2 450
Immobilisations corporelles	56 023			56 023
Immobilisations financières				
TOTAL	***58 473***			***58 473***

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	2 450			2 450
Immobilisations corporelles	41 808	5 902		47 710
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	***44 258***	***5 902***		***50 160***

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Concessions brevets licences	2 450	2450	0	3 ans
Materiel de transport	51 145	43 291	7 853	5 ans
Mat.bureau & informatique	3 719	3 259	460	3 ans
Mobilier	1 160	1 160	0	5 ans
TOTAL	***58 473***	***50 160***	***8 313***	

Etat des créances

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	1 724 342	1 724 342	
TOTAL	***1 724 342***	***1 724 342***	

Provisions pour dépréciation

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	41 590			9 000	32 590
Comptes financiers					
TOTAL	***41 590***			***9 000***	***32 590***

Produits à recevoir par postes du bilan

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	163 916
Autres créances	917
Disponibilités	
TOTAL	***164 833***

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

AFINIS

Société par Actions Simplifiée à Associé Unique
au capital de 50 000 €
Siège social : 9 Chemin du Malaquin Varennes
21200 RUFFEY-LES-BEAUNES

RCS de Dijon 824 048 870

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE PRESIDENTE DU 30 JUIN 2023

Le 30 Juin 2023, à 9 h,

La société VALOCHES, au capital de 90 000 €, dont le siège social est 9 Chemin du Malaquin-Varennes, 21200 Ruffey-lès-Beaune, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon sous le numéro 508 297 967, représentée par Monsieur Paul VALLIN, agissant en qualité de Président, Associée unique et Présidente de la Société AFINIS,

I. A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

En sa qualité de Présidente de la Société, la SAS VALOCHES, associée unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 ont été tenus au siège social à la disposition du Commissaire aux comptes.

Paul VALLIN représentant de la SAS VALOCHES associée unique, a pris connaissance du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice écoulé.

II. A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

- L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022 ;
- L'AFFECTATION DES RESULTATS DE CET EXERCICE ;
- LA MENTION DES CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.227-10 DU CODE DE COMMERCE ;
- LA DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES.

PREMIERE DECISION – APPROBATION DES COMPTES

L'associée unique, connaissance prise du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2022, approuve ces comptes, tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 629 207 €.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport de gestion.

L'associée unique approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 1 994 €, ainsi que l'impôt sur les sociétés supporté en raison desdites dépenses et charges s'élevant à 498 €.

DEUXIEME DECISION – AFFECTATION DU RESULTAT – DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 629 207 € comme suit :

- **Origine**
 - Résultat bénéficiaire de l'exercice : 629 207 €

- **Affectation**

Dotations aux réserves :

- Dotation aux autres réserves, soit 629 207 €

- **Répartition après affectation**

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 2 331 242 € et celui des réserves à 2 281 242 €.

- **Rappel des dividendes distribués**

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

TROISIEME DECISION – CONVENTIONS REGLEMENTEES

Conformément aux dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce, l'associée unique prend acte des conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé entre la Société et l'associée unique Présidente savoir :

- **Conventions règlementées conclues au cours d'exercices précédents dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice clos.**
 - La société VALOCHES a mis à disposition de sa filiale AFINIS une avance de trésorerie dont le montant s'élève à 1 951 477 € à la clôture de l'exercice 2022.

QUATRIEME DECISION – DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE D'ACCOMPLIR DES FORMALITES

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.



AFINIS

Société par Actions Simplifiée à Associé Unique
au capital de 50 000 €
Siège social : 9 Chemin du Malaquin Varennes
21200 RUFFEY-LES-BEAUNES

RCS de Dijon 824 048 870

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

La SAS VALOCHES représentée par Monsieur Paul VALLIN, associée unique et Présidente de la Société AFINIS, a, conformément aux dispositions de l'article L.227-9 du Code de commerce, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2022, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

La société AFINIS a poursuivi le développement de son activité notamment à l'export (Asie) et au sein de l'Union Européenne, conformément à la stratégie mise en œuvre par son dirigeant.

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Malgré le conflit Russo-Ukrainien qui affecte l'économie depuis début 2022. A la date d'arrêté des comptes 2022, le dirigeant n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il est précisé qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date d'établissement du présent rapport.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L.232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La société souhaite continuer à développer son activité de négoce à l'étranger, tant à l'export qu'à l'intérieur de la communauté européenne, en consolidant sa marge commerciale.

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles figurant en annexe de l'article A.441-2 du Code de commerce, des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître :

- les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

	Article D.441-6 I, 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	NON APPLICABLE				8
Montant total des factures concernées TTC	63 480	393	-	8 442	72 315
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	4.88%	0.03%	-	0.65%	5.56%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues					
Montant total des factures exclues TTC					
(C) Délais de paiement de référence utilisés					
Délai de paiement utilisé pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux : 60 jours				

	Article D.441-6 I, 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées	NON APPLICABLE				18
Montant total des factures concernées TTC	53 986	50 628	-	105 337	209 951
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice de l'exercice TTC	3.61%	3.38%	-	7.04%	14.03%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues					
Montant total des factures exclues TTC					
(C) Délais de paiement de référence utilisés					
Délai de paiement utilisé pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux : 60 jours				

EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2022, nous vous informons que :

- **Chiffre d'affaire**

Le chiffre d'affaires H.T. pour l'exercice écoulé s'est élevé à 9 409 659 € contre 8 266 961 € au titre de l'exercice précédent.

- **Résultat d'exploitation**

- Le montant total des produits d'exploitation pour l'exercice écoulé s'élève à 9 422 112 € contre 8 269 593 € au titre de l'exercice précédent ;
- Le montant total des dotations aux amortissements et provisions pour l'exercice écoulé s'est élevé à 5 902 € contre 10 374 € au titre de l'exercice précédent ;
- Le montant total des charges d'exploitation pour l'exercice écoulé s'est élevé à 8 534 984 € contre 7 596 484 € au titre de l'exercice précédent ;

En conséquent, le résultat d'exploitation pour l'exercice écoulé s'établit à 887 128 € contre 673 109 € au titre de l'exercice précédent.

Nous vous informons que l'effectif salarié moyen de la Société au cours de l'exercice écoulé s'est élevé à 2 salariés contre 2 salariés pour l'exercice précédent.

- Le montant total des traitements et salaires pour l'exercice écoulé s'élève à 174 919 € contre 160 932 € au titre de l'exercice précédent ;
- Le montant des charges sociales pour l'exercice écoulé s'élève à 77 391 € contre 71 098 € au titre de l'exercice précédent.

Il est précisé que la Société n'a supporté aucune dépense de travail intérimaire.

- **Résultat financier**

- Le montant total des produits financiers pour l'exercice écoulé s'est élevé à 11 328 € contre 4 410 € pour l'exercice précédent.
- Le montant total des charges financières pour l'exercice écoulé s'est à 44 174 € contre 23 006 € pour l'exercice précédent.

En conséquence, le résultat financier pour l'exercice écoulé s'établit à – 32 846 € contre – 18 596 € pour l'exercice précédent.

- **Résultat courant avant impôt**

Le résultat courant avant impôts de l'exercice écoulé ressort ainsi à 830 578 € contre 622 893 € pour l'exercice précédent.

- **Résultat exceptionnel**

- Le montant total des produits exceptionnels pour l'exercice écoulé est nul comme pour l'exercice précédent.
- Le montant total des charges exceptionnelles pour l'exercice écoulé s'est élevé à 23 703 € contre 31 620 € pour l'exercice précédent.

En conséquence, le résultat exceptionnel pour l'exercice écoulé s'établit à – 23 703 € contre – 31 620 € pour l'exercice précédent.

- **Impôt sur les sociétés**

L'impôt sur les sociétés de l'exercice écoulé ressort ainsi à 201 371 € contre 161 562 € pour l'exercice précédent.

- **Résultat net**

Compte tenu des éléments ci-dessus, le résultat net de l'exercice se solde par un bénéfice de 629 207 € contre un bénéfice de 461 331 € pour l'exercice précédent.

- **Bilan**

Au 31 Décembre 2022, le total du bilan de la Société s'élevait à 6 779 239 € contre 4 913 534 € pour l'exercice précédent.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos 31 Décembre 2022 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

AFFECTATION DU RESULTAT

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 629 207 € comme suit :

- **Origine**

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 629 207 €

- **Affectation**

Dotations aux réserves :

- Dotation aux autres réserves, soit 629 207 €

- **Répartition après affectation**

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 2 331 242 € et celui des réserves à 2 281 242 €.

- **Rappel des dividendes distribués**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été distribué de dividendes, au titre des trois derniers exercices.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé présentent des charges non déductibles du résultat fiscal, dépenses dites « somptuaires », telles que visées à l'article 39,4 du Code général des impôts.

Il sera donc proposé à l'associée, conformément aux articles 223 quater du Code général des impôts, de constater l'existence de dépenses et charges visées à l'article 39,4 dudit code à hauteur de & çç' €, étant précisé que l'impôt correspondant s'élève à 498 €.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Les conventions visées aux articles L.227-10 et suivants du Code de commerce conclues entre la Présidente et la Société au cours de l'exercice ou dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice sont portées à la connaissance de l'associée unique et mentionnées dans le registre des décisions :

- **Conventions règlementées conclues au cours d'exercices précédents dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice clos.**

- La société VALOCHES a mis à disposition de sa filiale AFINIS une avance de trésorerie dont le montant s'élève à 1 951 477 € à la clôture de l'exercice 2022.

Fait à Ruffey-lès-Beaune
Le 29 Mai 2023

La Présidente
SAS VALOCHES représentée par Paul VALLIN

DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ DU COMPTE DE RESULTAT

- PETITE ENTREPRISE -

Article L.232-25 al.2 et L.232-26 al.2 du code de commerce

1. DECLARANT [1]

Dénomination ou raison sociale de la personne morale **SAS AFINIS**
Immatriculée au RCS de **DIJON** sous le numéro **824 048 870**
Représenté par **Paul VALLIN pour la SAS VALOCHES**

☒ agissant en qualité de représentant(e) légal(e)

☐ étant dûment habilité(e) par les textes régissant la forme de la société ci-dessus à effectuer la certification des documents comptables (art. R.123-102 du code de commerce)

2. OBJET DE LA DECLARATION

Déclare que, concernant les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le **31 Décembre 2022**

☒ Le ou les Commissaires aux comptes ont certifié les comptes sans réserve

☐ Le ou les Commissaires aux comptes ont certifié les comptes avec réserves

☐ Le ou les Commissaires aux comptes ont refusé de certifier les comptes

☐ Le ou les Commissaires aux comptes ont été dans l'incapacité de certifier les comptes

☐ Le rapport du ou des Commissaires aux comptes fait référence à quelque question que ce soit sur laquelle ils ont attiré spécialement l'attention sans pour autant assortir la certification des comptes de réserves

Fait à Ruffey-lès-Beaune, le 30 Juin 2023

Signature



NB : Conformément aux dispositions de l'article 21 du décret n° 2016-296 du 11 mars 2016, cette déclaration s'applique aux comptes afférents aux exercices clos à compter du 31 décembre 2015 et déposés au greffe à compter du 7 août 2016.

[1] *Informations telles que figurant au RCS*